Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
le 23 juin 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442120369-20260618-D00351280-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°00351280

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Délibération n°	OREE DU BOURG - FEREL - ACQUISITION DE L'ASSIETTE FONCIERE
7	

L'An deux mille vingt six, le dix-huit juin, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle la Vigie, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN, .

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

M. Christophe COTTA

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,

Direction de l'Offre Nouvelle
Responsable d'opération : Pierre LAFARGUE

La délibération d'engagement de cette opération a été validée par le Bureau en date du 16 novembre 2023.

Silène a été désignée pour réaliser 12 logements locatifs sociaux, Allée des mésanges bleues à Férel.

A cet effet, Silène doit acquérir les parcelles section YD n° 736 et n°735, formant l'ilot 15 au sein de l'opération d'aménagement urbaine l'Orée du bourg, d'une superficie de 1 222 m², appartenant à la ville de Férel.

La cession n'est pas soumise à TVA. (en application du BOI -TVA-IMM-10-10-10-10-20120912).

En accord avec le vendeur, et après avoir obtenu l'avis de France Domaines en date du 22/01/2025, le prix de vente est arrêté à l'euro symbolique.

En conséquence, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir autoriser la Directrice Générale à signer l'acte notarié correspondant et ses annexes ou accessoires, au prix indiqué, frais d'acte et de publication en sus, de solliciter et signer les subventions et les contrats de prêts correspondants, de solliciter la garantie d'emprunt de Cap Atlantique, et signer toutes conventions afférentes à cette opération.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON

